

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tenue le 22 avril 2025, à 19 h à la salle des Érables du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin ou par visioconférence Teams.

.....

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M^{me} Marie-Ève Barrette – visioconférence
M. Sébastien Dostie – présentiel
M^{me} Manon Dulac – présentiel
M^{me} Marie-Josée Fecteau – présentiel
M^{me} Virginie Goulet – visioconférence
M. Jérôme L'Heureux – visioconférence
M. Clermont Maranda – présentiel
M^{me} Julia Montminy – présentiel
M^{me} Mélanie Plante – présentiel
M. Jean-Sébastien Poulin Lessard – visioconférence
M. Jean-Christophe Rodrigue – visioconférence
M. Bobby St-Pierre – visioconférence
M^{me} Annie A. Vachon – présentiel
M^{me} Linda Vaillancourt – présentiel

PERMANENCE :

M. Fabien Giguère – directeur général – présentiel
M^{me} Isabelle F. Gilbert – directrice générale adjointe – présentiel
M^{me} Karina Roy – directrice générale adjointe – présentiel
M^{me} Marie-Ève Dutil – directrice – Secrétariat général et services corporatifs – présentiel

INVITÉS :

M^{me} Caroline Lessard – directrice – Services des ressources matérielles – présentiel
M. Pascal Lamontagne – directeur – Service des ressources humaines – présentiel
M. Stéphane Boulanger – directeur – Services éducatifs – présentiel

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Martin Blouin
M. Claude Lambert

CA-01-04-25 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les membres en respect des règlements et la majorité des membres étant présents, M^{me} Mélanie Plante, présidente, déclare la réunion valablement constituée. La séance est ouverte à 19 h.

CA-02-04-25 RÉVISION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été préparé par M^{me} Mélanie Plante, présidente, et par M. Fabien Giguère, directeur général, et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs;

IL EST PROPOSÉ par M. Clermont Maranda, administrateur

APPUYÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-03-04-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance du 25 février 2025 a été remise à chaque membre du conseil d'administration dans les délais selon les Règles de fonctionnement du conseil d'administration, et que Mme Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs, est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Julia Montminy, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du 25 février 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-04-04-25 PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES 2025-2026 – personnel cadre

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire est l'employeur du personnel qu'il requiert pour son fonctionnement et celui de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de ses centres d'éducation des adultes, à l'exception de celui requis pour les programmes de services complémentaires et particuliers qui relèvent de la compétence d'un ministre autre que le ministre de l'Éducation (LIP 259);

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01) du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) stipule que le conseil d'administration (CA) doit approuver le plan d'effectifs du personnel cadre.

CONSIDÉRANT que le comité de répartition des ressources (CRR) recommande que le nombre de personnel de gestion dans les services administratifs soit de trente (30), que celui du personnel de gestion dans les centres soit de huit (8) et que celui du personnel de gestion dans les écoles soit de 65,50;

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur

APPUYÉ par M^{me} Linda Vaillancourt, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du Plan d'allocation des ressources humaines 2025-2026 pour le personnel cadre recommandé par le CRR soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

CA-05-04-25 PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES 2025-2026 – personnel de soutien

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire est l'employeur du personnel qu'il requiert pour son fonctionnement et celui de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de ses centres d'éducation des adultes, à l'exception de celui requis pour les programmes de services complémentaires et particuliers qui relèvent de la compétence d'un ministre autre que le ministre de l'Éducation (LIP 259);

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01) du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) stipule que le conseil d'administration (CA) doit approuver le plan d'effectifs du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que le plan d'allocation des ressources humaines 2025-2026 du personnel de soutien prévoit au total 349,7271 postes;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Julie Montminy, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Marie-Ève Barrette, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Plan d'allocation des ressources humaines du personnel de soutien du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, pour l'année 2025-2026, soit adopté tel que déposé et présenté par le directeur du Service des ressources humaines, M. Pascal Lamontagne.

Ce plan est établi au 1^{er} juillet 2025 à un total de 349,7271 postes.

Adopté à l'unanimité

CA-06-04-25 PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES 2025-2026 – personnel professionnel

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire est l'employeur du personnel qu'il requiert pour son fonctionnement et celui de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de ses centres d'éducation des adultes, à l'exception de celui requis pour les programmes de services complémentaires et particuliers qui relèvent de la compétence d'un ministre autre que le ministre de l'Éducation (LIP 259);

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01) du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) stipule que le conseil d'administration (CA) doit approuver le plan d'effectifs du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT que le plan d'allocation des ressources humaines 2025-2026 du personnel professionnel prévoit au total 145,00 postes;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Annie A. Vachon, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Linda Vaillancourt, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du Plan d'allocation des ressources humaines du personnel professionnel du CSSBE, pour l'année 2025-2026, soit adopté tel que déposé et présenté par le directeur du Service des ressources humaines, M. Pascal Lamontagne.

Ce plan est établi au 1^{er} juillet 2025 à 145,00 postes.

Adopté à l'unanimité

CA-07-04-25 CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS 2025-2026

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire est l'employeur du personnel qu'il requiert pour son fonctionnement de se doter d'un calendrier des jours chômés et payés dans l'année scolaire, et ce, pour permettre aux employés de soutien, le personnel professionnel et le personnel cadre de planifier ses journées de travail et ses journées de vacances;

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01) du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) stipule que le conseil d'administration (CA) doit approuver le calendrier des jours chômés payés pour le personnel;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Marie-Ève Barrette, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le calendrier des jours chômés payés, pour l'année 2025-2026, pour le personnel de soutien, professionnel et de gestion, tant au secteur des jeunes, de la formation professionnelle que de l'éducation des adultes soit adopté tel que déposé et présenté par le directeur du Service des ressources humaines, M. Pascal Lamontagne.

CA-08-04-25 PRÉSENTATION DU CODE D'ÉTHIQUE

CONSIDÉRANT que la Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel (2024, chapitre 9) a introduit une nouvelle obligation, entrée en vigueur le 5 mars 2025, prévue respectivement à l'article 258.0.1. de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3)1 de se doter d'un code d'éthique, selon la forme prescrite par le ministre, applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux, tel que présenté;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) doit se doter du Code d'éthique, selon la forme prescrite par le ministre;

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur

APPUYÉ par M^{me} Linda Vaillancourt, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le CSSBE procède à l'adoption du Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux, tel que présenté;

QUE le directeur général, M. Fabien Giguère, prenne les mesures nécessaires pour faire connaître ce Code d'éthique dont le publier sur le site Internet du CSSBE et de le rendre accessible à toute personne en faisant la demande;

QUE le directeur général, M. Fabien Giguère, prenne les mesures nécessaires afin que ce Code d'éthique soit appliqué auprès des membres du personnel et auprès de toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux.

Adopté à l'unanimité

CA-09-04-25 CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025 – modification

CONSIDÉRANT que les règles de fonctionnement du conseil d'administration (CA) prévoient que ce dernier doit adopter un calendrier annuel des séances ordinaires du CA (article 3);

CONSIDÉRANT que ce calendrier a été adopté lors de la séance du CA du 25 juin 2024;

CONSIDÉRANT que le CA qui devrait avoir lieu le 30 juin 2025 se tiendra le 25 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Julia Montminy, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE la séance du 30 juin 2025 soit déplacée au 25 juin 2025;

QUE ce calendrier modifié des séances ordinaires du CA soit publié sur le site Internet du CSSBE.

Adopté à l'unanimité

CA-10-04-25 ENTENTE D'UTILISATION – VILLE DE SAINT-GEORGES – CSSBE ET POLYVALENTE DE SAINT-GEORGES – CENTRE AQUATIQUE – modifications

CONSIDÉRANT que le 20 avril 2021, le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) a signé un protocole d'entente concernant l'utilisation de son centre aquatique situé à la polyvalente de Saint-Georges (CA-14-04-21);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Georges demande qu'à partir de l'automne 2025, l'offre des cours populaires en piscine soit desservie par leur organisation;

CONSIDÉRANT que le CSSBE ne voit pas d'objection à ce que la Ville de Saint-Georges coordonne et offre les cours populaires de natation;

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur
APPUYÉ par M^{me} Annie A. Vachon, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

DE modifier les articles 2.3 et 3.1 de l'entente signée en 2021 afin :

- de permettre à la Ville de Saint-Georges d'offrir des cours populaires au centre aquatique du CSSBE;

- de préciser que toutes les activités offertes au centre aquatique par tous les écoles et centres du CSSBE, offertes sur les heures scolaires, parascolaires ou de sport-études, seront toujours priorisées et gratuites;

- que lorsque la Ville de Saint-Georges ne pourra pas remplir l'une de ses obligations inscrites dans l'entente du centre aquatique signée en 2021, le CSSBE pourra, à ses frais, avoir accès à ses plages horaires.

QUE M. Fabien Giguère, directeur général, soit autorisé à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité

CA-11-04-25 RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE, DES BLOCS SANITAIRES ET REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION DU CARTEM

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) a pour fonction de construire, réparer ou entretenir ses biens (LIP 266);

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01) précise que le conseil d'administration (CA) doit autoriser tout contrat de travaux de construction comportant une dépense de 2 500 000 \$ et plus;

CONSIDÉRANT que le CSSBE prévoit la réfection de l'enveloppe extérieure, des blocs sanitaires et remplacement du système de ventilation du CARTEM;

CONSIDÉRANT que le rapport d'ouverture et l'analyse des soumissions concernant le projet révèlent que le soumissionnaire offrant la soumission la plus avantageuse est :

J.L. Groleau inc.

Considération : 4 492 500 \$

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Julie Montminy, administratrice
APPUYÉ par M. Sébastien Vachon, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil d'administration du CSSBE adjuge le contrat à l'entreprise J.L. Groleau inc. au montant de 4 492 500 \$ avant les taxes, le tout conformément aux soumissions déposées et aux documents d'appels d'offres.

QUE M. Fabien Giguère, directeur général, soit désigné pour signer tout document nécessaire pour ce projet.

Adopté à l'unanimité

CA-12-04-25 PRÉSENTATION DE LA DEMANDE « PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES JEUX DU QUÉBEC »

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) souhaite déposer une demande de financement au Programme de soutien aux infrastructures des Jeux du Québec pour réaliser les travaux complémentaires suivants : l'installation d'une surface pour le saut en hauteur, l'installation d'un revêtement synthétique sur la piste d'athlétisme, l'installation d'un revêtement synthétique pour la surface de départ du saut en longueur, du triple saut, du javelot, du saut à la perche, du lancer du disque et du marteau, ainsi que la préparation de la surface de réception en gazon naturel pour tous les lancers;

CONSIDÉRANT que les dépenses estimées pour ces travaux s'élèvent à 1 573 517 \$ (plus taxes et honoraires professionnels);

CONSIDÉRANT que le CSSBE n'assumera aucuns frais supplémentaires pour ces travaux;

IL EST PROPOSÉ par M. Clermont Maranda, administrateur
APPUYÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE le CSSBE adresse une demande de financement au Programme de soutien aux infrastructures des Jeux du Québec pour réaliser ces travaux complémentaires;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document en lien avec cette demande.

Adopté à l'unanimité

CA-13-04-25 POLITIQUE RELATIVE AUX RÈGLES DE GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que l'article 63.3 de la Loi sur l'accès exige qu'un organisme public se dote de règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a approuvé la Politique relative aux règles de gouvernance à l'égard des renseignements personnels telle que présentée;

IL EST PROPOSÉ par M. Clermont Maranda, administrateur
APPUYÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Politique relative aux règles de gouvernance à l'égard des renseignements personnels soit adoptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Lettre de l'Autorité des marchés publics (AMP).

À 19 h 57 sur proposition de M. Sébastien Dostie, administrateur, appuyé par M^{me} Annie A. Vachon, administratrice, la séance est levée.

Mélanie Plante
Présidente du CA

Marie-Ève Dutil, directrice
Secrétariat général et services corporatifs